

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

MEDIATHEQUE L'ALPHA : CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE D'UNE CONFERENCE ET D'ATELIERS LECTURE

N° 2017-D- 45

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n° 36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au Président,
- VU, l'arrêté n° 7 du 27 janvier 2017 subdéléguant à Monsieur Jacky BOUCHAUD, conseiller délégué, membre du bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

<u>Article 1er</u> – Est approuvé la convention passée entre l'association A.C.C.E.S (Actions Culturelles Contre les exclusions et les Ségrégations) située 28 rue Godefroy Cavaignac 75011 PARIS et GrandAngoulême pour la médiathèque L'Alpha.

Article 2 – La convention prévoit que l'association A.C.C.E.S mette en place :

- une conférence avec Mme Marie BONNAFE sur le thème « Les livres, c'est bon pour les bébés », le 24 mars 2017,
- Deux ateliers lecture d'une durée de 2h chacun, le 25 mars 2017.

Article 3 – GrandAngoulême acquittera la somme de 1 138 € TTC, détaillée comme suit :

- Conférence : 200 €,
- Ateliers lecture : 488 €,
- Frais de logistique : 450 €.

<u>Article 4</u> — Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire Reçu en préfecture, Le **01 mars 2017** Publié ou notifié, Le **01 mars 2017**